<u>REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-</u>SAVOIE CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID: 074-200081446-20230222-D2023007-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-007

L'an deux mille vingt trois Le vingt-deux février A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 13 février 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de M. Christophe FOURNIER, Maire.

Présents: M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés: Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Florent LAMOUSSIERE.

Objet de la délibération : Achat de terrain au centre-bourg.

Mme Christiane Perillat-CHARLAZ expose,

Afin de restructurer et valoriser l'ensemble du centre-bourg de Petit-Bornand, nous avons délibéré à l'automne 2022 en faveur de l'acquisition d'un tènement foncier situé près de la maison forte du Crêt, appartenant aux consorts DUNAND.

L'acquisition de la parcelle AL-0482, d'une superficie de 287m2, située au centre de ce tènement et appartenant à Mme et M. Isabelle et Jure BANOVIC, nous permettra de maîtriser totalement le foncier dans ce secteur.

Le prix fixé est identique à celui des terrains précédemment acquis, soit 140€ le m2, pour un total de 40 180€.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré:

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle AL-0482 appartenant à Mme et M. Isabelle et Jure BANOVIC au prix de 40 180 €;
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter auprès du Département une demande de subvention dans le cadre du Plan Ruralité;
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une demande
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Délibération votée à L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus, Au registre suivent les signatures, Pour copie conforme le 24 février 2023.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID: 074-200081446-20230222-D2023007-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-007

Le Maire, Christophe FOURNIER.



Transmis en Préfecture le : Rendue exécutoire le : Le Maire, Christophe FOURNIER



La secrétaire de séance, Christiane PERILLAT-CHARLAZ.